

## VILLE DE BEAUCEVILLE

## PROMULGATION DE RÈGLEMENTS

## **AVIS PUBLIC**

L'avis public de promulgation des règlements

- no 2019-415 « modifiant le règlement 1998-29 relatif à la circulation et au stationnement »
- no 2019-416 « modifiant le règlement 2018-416 sur le traitement des élus »

est affiché à l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville www.ville.beauceville.qc.ca sous l'onglet Citoyens - Administration municipale – Avis publics.

QUE copie desdits règlements sont déposées au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau.

QUE lesdits règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Beauceville ce 28 août 2019.

MADELEINE POULIN, OMA

Madeluse Jamles

Greffière